



Saint Antoine sur L'Isle

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 AVRIL 2026 à 20 heures

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 2° Adjoint
Véronique BAUDRY – Nicole DUFOSSÉ – Fabienne SAUQUET – Yonnell REVELLAT – Didier MAZEAU – Sandrine
GRANDET - Géraldine FAVEAU – Marie JAUBERT – Hubert LECCHINI, Yoann MARY, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Jean-Paul MONTILLAUD (pouvoir à Annick SAMSON)

Guillaume HOLIER (pouvoir à Nicole DUFOSSÉ)

Le quorum étant constaté, Madame le Maire ouvre la séance. **Marie JAUBERT est nommée Secrétaire de Séance.**
Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations données par Madame le Maire

* Notre employé sanctionné pour six mois a déposé une demande de disponibilité pour deux ans à partir du 1^{er} juillet 2026, date de la fin de sa sanction. Nous allons donc prendre, avec la commission « ressources humaines » un arrêté en ce sens.

* Ombrière : l'ouverture des travaux a été annoncée au 22 avril 2026. Une première réunion de chantier aura lieu le 28 avril à 14 h.

ORDRE DU JOUR

I – VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 (DELIB_2026_9)

Madame le Maire précise que le Compte Financier Unique, établi en concordance avec le Service de Gestion Comptable de Coutras, est le résultat financier de l'année N-1. Il doit être présenté par le doyen ou la doyenne de l'assemblée.

Madame Annick SAMSON, doyenne de l'assemblée et 1ère Adjointe en charge des finances, présente les résultats du Compte Financier Unique 2025 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	460 235.88 €	Dépenses de l'exercice	247 090.13 €
Recettes de l'exercice	425 853.74 €	Recettes de l'exercice	269 846,46 €
Résultat de l'exercice 2025	- 34 382.14 €	Résultat de l'exercice 2025	+ 22 756,33 €
Report exercice 2024	+ 13 456.90 €	Report exercice 2024	- 12 555.49 €
Résultat de clôture	- 20 925.24 €	Résultat de clôture	+ 10 200,84 €

Le Compte Financier Unique devant être voté en l'absence du Maire, Madame le Maire quitte la salle.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Financier Unique 2025 est approuvé par le Conseil Municipal.

II – AFFECTATION DU RÉSULTAT (DELIB_2026_10)

Après avoir constaté les résultats du Compte Financier Unique 2025,

Considérant les restes à réaliser inscrits en section d'investissement : 13 600 € en dépenses et 2 000 € en recettes,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat suivante :

- report du déficit de 20 925,24 € en section de fonctionnement,
- report de l'excédent de 10 200,84 € en section d'investissement.

III – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (DELIB_2026_11)

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition actuels ainsi que les bases prévisionnelles qui nous ont été notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques :

- Taxe foncière bâtie : 36,22 % sur une base de 478 000
- Taxe foncière non bâtie : 62,96 % sur une base de 26 100
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 12,01 % sur une base de 34 700

Madame le Maire rappelle les difficultés conjoncturelles, la suppression des subventions par le Conseil Départemental, la baisse des dotations (-17 000 € sur la dotation de solidarité rurale) et les trop nombreux contentieux qui ont entraîné nos difficultés financières.

Pour pallier ces difficultés et en accord avec notre Conseillère aux Décideurs Locaux, une augmentation des taux d'imposition est proposée au Conseil Municipal. Cette variation des produits fiscaux augmentera les recettes de la commune à hauteur de 15 585 €, nécessaire à l'équilibre du budget.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'augmentation des taux d'imposition qui sont portés à :

- Taxe foncière bâtie : 39,02 %
- Taxe foncière non bâtie : 67,83 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 14,69 %

IV – VOTE DU BUDGET 2026 (DELIB_2026_12)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les prévisions budgétaires 2026 avec un investissement minimal, étudiées en Commission des Finances et qui s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses.....	428 460,76 €		
Déficit reporté.....	<u>20 925,24 €</u>		
TOTAL DES DÉPENSES	449 386,00 €	TOTAL DES RECETTES...	449 386,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses.....	25 103,00 €	Recettes.....	26 502,16 €
Restes à réaliser 2025.....	<u>13 600,00 €</u>	Restes à réaliser 2025.....	2 000,00 €
		Excédent 2025 à reporter....	<u>10 200,84 €</u>
TOTAL DES DÉPENSES	38 703,00 €	TOTAL DES RECETTES	38 703,00 €

En section de fonctionnement, ont été diminués, les frais de travaux de 4 600 € et les frais de personnel et élus de 24 000 €. Madame le Maire propose de demander une aide exceptionnelle à l'État pour pallier le déficit à la section de fonctionnement dus à des problèmes conjoncturels.

En section d'investissement, ne sont prévus que les travaux faits en début d'année : reprofilage de la rue de Logerie, les travaux voirie faits par l'entreprise Bouijaud, le raccordement au réseau collectif des sanitaires du cimetière, les travaux de toiture du foyer. Les restes à réaliser sont reportés au budget : l'avaloir du pluvial rue de la Marne, les lampadaires du foyer et de la rue de Jamayau, les cages du foot subventionnées à hauteur de 2 000 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

- approuve les prévisions budgétaires 2026,
- approuve les subventions attribuées aux associations qui y sont inscrites, (DELIB_2026_13)
- approuve l'état des admissions en non valeur présentées par notre comptable pour une valeur de 602,50 €

(DELIB_2026_14)

- autorise Madame le Maire, dans le cadre de la fongibilité des crédits, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- autorise Madame le Maire à déposer une demande d'aide auprès de l'État,

V – COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

La Préfecture nous demande d'apporter quelques modifications à la composition de nos commissions :

Commission d'Appel d'Offres : le Maire est président, il faut 3 titulaires et 3 suppléants (DELIB_2026_15)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la composition de la Commission d'Appel d'Offres ainsi constituée :

Présidente : Paquerette PEYRIDIEUX

Titulaires : Hubert LECCHINI – Annick SAMSON – Jean-Paul MONTILLAUD

Suppléants : Nicole DUFOSSÉ – Yoann MARY – Fabienne SAUQUET

Commission Communale des Impôts Directs : (DELIB_2026_16)

Les services fiscaux demandent une proposition de 24 contribuables pour en sélectionner 10.

Madame le Maire présente une liste représentant les différentes contributions (taxe foncière, taxe habitation, taxe foncière non bâtie / Contribution Foncière aux Entreprises)

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve cette liste qui sera présentée aux services fiscaux.

Délégations au Maire : (DELIB_2026_17)

Les admissions en non valeur doivent faire l'objet d'une délibération annexe en fonction du montant. Le montant des admissions en non valeur pouvant faire l'objet d'une délégation au Maire, est par ailleurs fixé à 200 € au lieu de 100 €.

Commission de Contrôle pour la révision des listes électorales : (DELIB_2026_18)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de valider les demandes d'inscriptions sur les listes électorales et procéder à la radiation des électeurs ayant perdu leurs droits.

La Commission de Contrôle est établie par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, sur proposition du Conseil Municipal. La commission se réunit au minimum une fois par an pour s'assurer de la régularité de la liste électorale en examinant les inscriptions et radiations intervenues.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal propose :

- Présidente : Marie JAUBERT
- Délégué du Tribunal de Grande Instance : Clément MARCHEIX
- Déléguée de l'Administration : Valérie AUDEGOND

VI – REDEVANCES D'OCCUPATION DU SOL (DELIB_2026_19)

Une redevance annuelle est facturée pour l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de réseaux publics : électricité, gaz, téléphone.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe le montant de ces redevances pour occupation du domaine public au taux maximum réglementaire.

VIII – PARTICIPATIONS FORAINS (DELIB_2026_20)

Aucune participation financière n'est demandée aux forains pour la fête de Pentecôte depuis plusieurs années. Il leur était demandé de se fournir un compteur forain pour l'électricité, l'alimentation en eau potable étant assurée la commune. Par mesure de sécurité des bornes forains ont été installées par la commune où ils pourront se brancher.

Vu la conjoncture actuelle et après discussion,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe les tarifs suivants :

- 45 € par manège avec habitation pour une semaine,
- 30 € par manège seul,
- foodtruck 15 € pour les 3 jours,
- glacier 15 € pour les 3 jours,
- gratuit si autonomes.

Ces redevances feront l'objet d'une facturation après engagement auprès des forains.

IX – PARTICIPATION TRANSPORT RPI (DELIB_2026_21)

Lors du dernier Conseil d'Ecole, les enseignantes du Regroupement Pédagogique Intercommunal ont fait part de leur projet de mise en place de l'activité piscine pour la fin de l'année scolaire en faveur des élèves de Grande Section et Cours Préparatoire.

La piscine de St Seurin sur l'Isle étant désormais gérée par la Communauté d'Agglomération du Libournais, les entrées sont prises en charge par la CALI. Seul le transport est payant.

Après concertation avec les deux communes du RPI, il a été décidé que les frais de transport seront pris en charge par moitié pour chacune des deux communes. La commune de Porchères se propose d'en faire l'avance.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge 50 % des frais de transport dans le cadre de cette activité qui seront remboursés à la commune de Porchères. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

X – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* L'un des agents des services techniques a payé à la commune les 3 000 € prévus par les jugements rendus par le Tribunal Administratif et la Cour d'Appel.

* **Commission des bâtiments** : il a été constaté que l'ensemble des bâtiments est bien entretenu. Madame le Maire souligne l'importance d'effectuer un état des lieux réguliers (une fuite d'eau a été constatée par les services techniques). Quelques travaux sont à faire rapidement (réparation toiture, vérification des aires de jeux...).

* **Commission du foyer** : réunion fixée le 11 mai à 18h,

* **Commission en charge du suivi du service technique** : réunion fixée le 7 mai à 17h,

* **Commission voirie** : réunion fixée le 7 mai à 18h,

* Madame le Maire demande des volontaires pour gérer le Comité des Fêtes,

* La commémoration du 8 mai au monument aux morts aura lieu à 10h.

La Secrétaire de Séance,

Marie JAUBERT



Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30
Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX

Mod. 510593 - 05/22 - Fabriqué en France - Entreprise labellisée

IMPRIM'VERT